



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2020_090_PM

Objet : Mallemort Sens Dessus Dessous / 19 septembre 2020

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Considérant la planification du 12^{ème} festival « *Mallemort Sens Dessus Dessous* », organisé par la commune de MALLEMORT et coordonné par Madame Françoise FAUCOMPRESZ, Responsable du service des festivités et de la culture, le :

Samedi 19 septembre 2020 à partir de 06h00 jusqu'à 21h00

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE :

Article 1 : La commune de MALLEMORT, sous la coordination de Madame FAUCOMPRESZ Françoise, Responsable du service des festivités et de la culture, est autorisée à organiser le 12^{ème} festival « *Mallemort Sens Dessus Dessous* » le samedi 19 septembre 06h00 jusqu'à 21h00.

Article 2 : A cette occasion, les lieux désignés ci-dessous seront interdits à la circulation et aux stationnements le samedi 19 septembre de 06h00 à 21h00.

- Rue Raoul Coustet.
- la contre allée côté collège de la place Raoul Coustet et la rue du Marché Couvert
- Parking Usclat
- Rue Fernand Pauriol.
- Cours Victor Hugo
- Avenue Joliot Curie à partir du Parking Dany
- L'impasse Albert camus ainsi que le parking derrière la Mairie

L'avenue des frères Roqueplan du croisement du boulevard Edgard Mouton au croisement de la Rue Pablo Picasso sera fermée à la circulation le samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 21 h.

Article 3 : La place Raoul Coustet, sera interdite à la circulation et aux stationnements à partir du jeudi 17 septembre 2020 à 12h00 jusqu'au samedi 19 septembre 2020 à 21h00 pour l'installation des scènes de spectacle.

Article 4 : A cette occasion la circulation des piétons sera strictement interdite dans la contre-allée de la salle des fêtes (côté collège) le samedi 19 septembre 2020 de 09 h00 à 21h00.

Article 5 : Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 et dans la lutte contre la propagation du virus, toutes les personnes âgées de 11 ans et plus, sont tenues de porter un masque lorsqu'elles accèdent à l'intérieur du périmètre de la manifestation. Ces mesures sont également valables pour tous les exposants et intervenants.

Article 6 : L'obligation de port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Article 7 : Une déviation sera mise en place par le chemin de Salon, la rue Pablo Picasso, l'avenue Charles de Gaulle ainsi que l'avenue de la fontaine et la Grand Rue.

Article 8 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 9 : La signalisation sera mise en place et maintenue par les services municipaux.

Article 10 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Madame la directrice des Services Techniques (PI)
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Messieurs les Chefs de Centre de Secours de SENAS et de LA ROQUE D'ANTHERON
- Agglopolo Provence : Service des Transports
- Madame FAUCOMPRES Française, coordinatrice du festival MSDD.

Fait à Mallemort, le 01/09/2020

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

